

COMMENT DÉCLARER VOS INDICATEURS Forfait d'aide à la modernisation et à l'information 2021

DATE DE SAISIE
DES INDICATEURS DU 11 JANVIER
2022 AU 2 MARS 2022



LE TÉLÉSERVICE MA CONVENTION ACCESSIBLE DEPUIS LE PORTAIL AMELIPRO EN SE CONNECTANT EN LOGIN/MOT DE PASSE OU AVEC UNE CARTE CPS

amelipro

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Identification

E-mail, N° d'Assurance Maladie ou N° FINESS
votre adresse mail ou N° sur 9 caractères

Mot de passe

Mot de passe oublié

VOUS CONNECTER

Connectez-vous avec vos identifiants où que vous soyez.

Identification par carte CPS

VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS

Vous pouvez également créer un compte en vous connectant ici.
En savoir plus >

Assurance Maladie | amelipro

44 R. NATIONALE
57430 VERNY

Activités ▾ Commandes ▾ Liens utiles ▾ Contacts ▾ Gestion du compte ▾

Activités

Tous mes paiements

Convention - ROSP

Relevé d'activité et de prescriptions

Compensation perte d'activité

Services patient

En identifiant un patient (« Lire carte Vitale » ou « saisie NIR ») vous pourrez accéder à des services le concernant s'ils sont disponibles pour votre profession.

Identification Patient

Pour accéder au dossier administratif du patient, saisissez son NIR :

Valider

1 Pour accéder à la fiche de votre patient, vous devez vous connecter à amelipro en carte CPS.

ASSISTANCE TECHNIQUE AMELIPRO
3608 Choix 2
Service gratuit + prix appel

Commandes | Gestion du compte | Liens utiles | Contacts

Commande d'imprimés


En cliquant sur le lien « Convention – ROSP » le tableau de bord du téléservice « Ma convention » s'affiche.

Le téléservice ma convention permet la saisie des indicateurs déclaratifs et permet de visualiser le détail des rémunérations.



Dès le 11 janvier vous avez la possibilité


- de **saisir** et de **transmettre** les différents indicateurs
- **joindre** les **pièces justificatives** par **mail** à votre **CPAM**
- Et **transmettre** une **déclaration partielle** autant de fois que nécessaire

MA CONVENTION
Jean DUPOND 


MA RÉMUNÉRATION 2021 exercice 2021


Forfait d'aide à la modernisation et Informatisation du cabinet professionnel


PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Paiement initial transmis le : 07/10/2021 **525,00 €**

FEUILLE DE SOINS ELECTRONIQUE ATTEINT 

DEMATÉRIALISATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTEINT


VERSION/AVENANT SESAM-VITALE ATTEINT 


LOGICIEL METIER LM NON ATTEINT 


LOGICIEL METIER COMPATIBLE DMP NON ATTEINT 

TYPE DE MESSAGERIE SECURISE DE SANTE


L'indicateur «TYPE DE MESSAGERIE SECURISE DE SANTE» est neutralisé pour cet exercice.

PRISE EN CHARGE COORDONNEE 0,00 € 

EQUIPEMENT DE VIDEOTRANSMISSION ATTEINT 

EQUIPEMENT EN APPAREILS MEDICAUX CONNECTES ATTEINT 



MA DÉCLARATION



Télécharger ma dernière déclaration PDF

La période de saisie est fermée.

DOCUMENTS UTILES

-  Comprendre le FAMI
-  Annexe équipements connectés

PDF

Ce PDF est téléchargeable et récapitule l'ensemble des indicateurs déclaratifs et calculés ayant servi au calcul de la rémunération avec l'atteinte ou non de l'objectif par le PS. Les éléments présentés dans ce PDF peuvent varier en fonction de la profession concernée.

PDF

Vous pouvez télécharger et visualiser le PDF récapitulatif de la saisie concernant l'exercice précédent.

03

MODÈLE D'ÉCRAN DE SAISIE

MA DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS

Vous êtes médecin pour 2021

Indicateurs à déclarer : 04

1 **Legislative** (1)

 Disposer d'un logiciel métier

 Avez-vous installé un logiciel métier ? (OUI/NON)

 OUI

2 **Legislative compatible SAP** (1)

 Disposer d'un logiciel compatible avec le Standard Médical partagé (SMP)

 Avez-vous installé un logiciel compatible avec le Standard Médical partagé (SMP) ? (OUI/NON)

 OUI

3 **Type de messagerie sécurisée de santé** (1)

 Indiquer le type de messagerie sécurisée de santé en utilisation pour les messages

 OUI

4 **Prise en charge assurée** (1)

 Indiquer la date de prise en charge assurée : par exemple le 01/01/2021

 OUI

5 **Équipement de téléconsultation** (1)

 Disposer de l'équipement de téléconsultation et connecté pour les consultations aux différents sites de travail (selon le mode de travail)

 OUI

6 **Existence en espace médical connecté** (1)

 Disposer de l'équipement et connecté pour les consultations aux différents sites de travail

 OUI

J'ai lu et accepté les conditions de confidentialité et de protection des données

 J'ai lu et accepté les conditions de confidentialité et de protection des données

J'ai lu et accepté les conditions de confidentialité et de protection des données

 J'ai lu et accepté les conditions de confidentialité et de protection des données


Afin de pouvoir transmettre votre déclaration, vous devez confirmer avoir pris connaissance des conditions générales, certifier l'exactitude des informations saisies et vous engager à tenir à disposition de l'Assurance Maladie les documents justificatifs si nécessaire, en cochant les deux cases prévues à cet effet.



ATTENTION

A compter de 2021, seules les messageries APICRYPT VERSION 2 ouvertes avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » et inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider l'indicateur 5 «Disposer d'une messagerie sécurisée de santé». La version Apicrypt V1 ne permet plus de valider l'indicateur.

DOCUMENT MODÈLE RÉCAPITULATIF DE SAISIE ET DE RÉMUNÉRATION


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

M DUPOND Jean
 Orthophoniste
 N° AM : 63XXXXXXX

1 Rue des Fleurs
75001 PARIS

FORFAIT D'AIDE A LA MODERNISATION ET INFORMATISATION DU CABINET PROFESSIONNEL

1 Logiciel métier **A.M1 - 7202 - AEGLE INFORMATIQUE MEDICALE**

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciel, vous devez déclarer l'équipement sur amelipro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement. Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :

- l'éditeur du logiciel,
- le nom du logiciel,
- la date de son acquisition.

2 Logiciel compatible DMP **7 FSE - 1.13 - 7 INFO**

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciel, vous devez déclarer l'équipement sur amelipro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement. Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (facture ou bon de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :

Concernant la compatibilité avec le DMP :

- la mention DMP compatible,
- le cas échéant, la mention du recours à un autre éditeur pour assurer cette compatibilité (exemple : connecteur), préciser si vous avez souscrit à un pack complémentaire spécifique.

3 Type de messagerie sécurisée de santé

L'indicateur « Type de messagerie sécurisée de santé » est neutralisé pour cet exercice.

Pour valider cet indicateur, vous devez utiliser une messagerie sécurisée de santé qui répond aux exigences de l'espace de confiance MSSanté. Ces messageries permettent aux professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et en toute sécurité, des données personnelles de santé de leurs patients, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour bénéficier de cet indicateur vous devez répondre :

- soit d'une messagerie sécurisée de santé proposée par les opérateurs MSSanté
- soit d'une messagerie régionale appartenant à l'espace de confiance MSSanté
- soit d'une messagerie sécurisée de santé « organisationnelle » ou partagée entre plusieurs utilisateurs agréés et appartenant à l'espace de confiance MSSanté

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification, vous devez déclarer votre messagerie et attester sur l'honneur l'absence d'une messagerie sécurisée de santé. Veuillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

4 Prise en charge coordonnée **Oui**


Cet indicateur a pour objectif de valoriser le démarche de prise en charge coordonnée des patients. La participation aux modes d'exercice coordonné suivants, et peuvent être attestés par un justificatif valide l'indicateur :

- exercice en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)
- participation à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
- participation à une équipe de soins primaires (ESP)

Pour bénéficier de la rémunération complémentaire au titre de cet indicateur, vous devez déclarer chaque année votre implication durant l'année de référence dans une démarche de prise en charge

NR : Valeur Non Remplie

Document CNAM - Tous droits réservés - 17/11/2021 1 / 9


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

coordonnée des patients. Pour ce faire, vous devez déclarer cet indicateur et attester sur l'honneur être engagé dans un de ces modes d'exercice coordonné permettant de valider cet indicateur. Veuillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

5 Equipement de vidéotransmission **Non**

Pour bénéficier de la rémunération, vous devez être équipé pour effectuer des télécommunications par vidéotransmission ou vous abonner à une solution technique de télémédecine pour assurer la réalisation des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées. Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et, parallèlement, conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie (facture, contrat ...).

6 Equipement en appareils médicaux connectés **Oui**

Pour bénéficier de la rémunération de cet indicateur, vous devez avoir acquis un appareil médical connecté. Pour 2019, la liste des équipements retenue est la suivante :

- Oxymètre connecté,
- Stéthoscope connecté,
- Dermatoscope connecté,
- Otoscope connecté,
- Glucomètre connecté,
- ECG connectée,
- Sonde doppler connectée,
- Echographe connecté,
- Mesure pression artérielle connectée,
- Caméra (utile pour regarder l'état de la peau par exemple) connectée,
- Matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés.

Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et parallèlement, conserver les justificatifs d'achats correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie.

Exceptionnellement, cette déclaration peut également se faire sur formulaire papier remis à votre caisse de rattachement pour les professionnels n'ayant pas accès à amelipro. La saisie des indicateurs sera possible jusqu'au 2 mars 2022 minuit.

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS À SAISIR

Pour les masseurs-kinésithérapeutes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les sages-femmes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
(indicateur exceptionnellement neutralisé en 2021)
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthophonistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les chirurgiens-dentistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Affichage des horaires d'ouverture du cabinet
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les infirmiers :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les pédicures-podologues :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthoptistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés